

COVID-19

Mesures d'assouplissement dans les Villas YoYo



8 juin 2020

Unions Chrétiennes de Genève
Créé par : Villas YoYo



Mesures d'assouplissement

Mise en place à partir du 8 juin 2020

Références :

- Modèle « [concept de protection pour les structure d'accueil collectif/crèches et structures d'accueil parascolaires](#) », Pro-enfance et KIBESUISSE

Applicable aux structures d'accueil parascolaire de droit privé et de droit public s'appuyant sur les principes communiqués par l'OFSP.

Toute réglementation communale ou cantonale est aussi respectée.

- RS. 818.101.24 : Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus – étape de transition 3 . Assouplissements supplémentaires, 27 mai 2020
- Mesure de protection dans le cadre d'activité de loisirs encadrées pour les enfants et les jeunes (centres aérés et camps) dans le contexte du Covid-19, GLAJ, version 2 du 25.05.2020

Deux grands principes sont maintenus :

- Les adultes gardent la distance par rapport aux autres adultes dans la mesure du possible
- Tenue d'une liste de présence avec coordonnées est obligatoire

Complément au plan de protection des Villas YoYo de Genève – assouplissement en phase de réouverture

Mesures d'assouplissements – concept de protection Villas YoYo – juin 2020

Composition du groupe	<p>Sauf décision contraire cantonales ou communale, les groupes peuvent être supérieurs à 5 enfants. Il n'y a donc pas de limite de taille des groupes.</p> <p>Après le 8 juin, les enfants de 10 à 12 ans peuvent bénéficier des mêmes conditions.</p> <p>Pour le bien des enfants, les groupes correspondent à l'organisation habituelle (on garde les amis ensemble)</p> <p>Aucune nouvelle constellation de groupe n'est autorisée.</p> <p>La distance de 2 mètres entre les enfants ne doit pas être respectée. La garantie des besoins fondamentaux de l'enfant prime sur cette règle, surtout si l'enfant est jeune.</p>
Encadrement/collaborateurs	<p>La distance de 2 mètres entre les collaborateurs et l'enfant n'est pas appliquée.</p> <p>La distance de 2 mètres reste applicable entre les adultes (collaborateurs).</p> <p>Lors des réunions mettre suffisamment de distance autour de la table pour les collaborateurs.</p> <p>Eviter les rotations entre le personnel encore.</p> <p>Les collaborateurs restent dans la même pièce avec le même groupe d'enfants.</p> <p>Les objets personnels (portables, clés...) restent hors de portée des enfants.</p> <p>Les collaborateurs n'apportent pas de matériel ni de jeux privés.</p>
Enregistrement des informations	<p>Tenir une liste de présence des personnes (enfants et adultes) quotidienne avec contacts qui doit être <u>conservée durant deux semaines</u>.</p> <p>S'assurer d'avoir un fichier de contacts à jour et rapidement productible (informatique).</p> <p>Les participants (enfants et adultes) en contact avec des personnes vulnérables dans leur cercle familial proche, de même que les participants qui ont été en contact direct avec</p>

	<p>une personne infectée moins de 2 semaines avant, ne doivent pas participer aux activités.</p> <p>En complément de la fiche de renseignements remplie par les parents, ces derniers doivent nous assurer au début de l'activité que leur enfant ne présente pas de symptômes et n'a pas été en contact avec une personne positive au Covid 19 les 2 semaines précédant le début de l'activité</p>
Jeux	<p>On évite les jeux critiques sur le plan hygiénique : souffler sur des cartes ou maquillage des enfants (à évaluer en équipe)</p> <p>On peut favoriser les jeux d'eau</p> <p>On tente des jeux sans jouet</p> <p>Jouer autant que possible à l'extérieur (mais voir restriction sur le domaine public)</p> <p>Mettre de nouveau rituel en place (par exemple signe pour se dire au revoir).</p>
Organisation générale	<p>Lorsque les enfants sont amenés et récupérés par les parents, il est important d'éviter les temps d'attente, les réunions de parents devant et dans la structure ainsi que les contacts avec les familles et les collaborateurs. Si message à faire aux familles, favoriser le contact par téléphone ou mail.</p> <p>Le concept d'amener/rechercher doit être clairement affiché et communiqué aux familles (par exemple attendre à un endroit précis...)</p> <p>Demander aux parents de venir seul (éviter de venir en couple ou avec la fratrie)</p> <p>En accord avec les parents, les enfants entrent et sortent seuls.</p> <p>Laisser l'enfant prendre en charge ses effets personnels, en misant sur l'autonomie et l'indépendance.</p> <p>Si possible utiliser des entrées différentes.</p> <p>Garder la règle de 2 m de distance entre les familles et collaborateurs</p>

<p>Activités à l'extérieur</p>	<p>Dans la mesure du possible : rester dans la structure d'accueil reste de mise – utiliser nos propres espaces extérieurs (cours et terrasses).</p> <p>En dehors de l'espace « privé », par exemple pour une promenade sur une place de jeu ou dans un parc, le groupe ne peut comprendre plus de 30 personnes (enfants et collaborateurs).</p> <p>Privilégier dans ce cas les grands espaces tels que parcs et forêts (éviter les plages par exemple)</p> <p>Les excursions sont possibles pour autant que les concepts de protections de ces espaces le permettent.</p>
<p>Transport</p>	<p>L'utilisation des TPG est possible dans le respect des mesures de protection des transports public (2 mètres de distance). Il est cependant recommandé que les adultes portent un masque si cette distance ne peut être respectée.</p> <p>Lors de ces déplacements, éviter les heures de pointes et prévoir le matériel en suffisance (gel et mouchoirs par exemple).</p> <p>Les transport privé seront privilégiés pour les excursions estivales</p> <p>Favoriser la mobilité douce dans tous les cas !</p>
<p>Préparation du goûter</p>	<p>Les règles ne changent pas ; porter des gants et se laver les mains.</p> <p>Ne pas partager de nourriture ni de boisson.</p> <p>Les enfants ne se servent pas eux même avec les mains dans une corbeille de pain ou de fruit.</p> <p>Manger dehors autant que possible.</p> <p>Si un grand nombre d'enfants est présent, par exemple organiser le goûter en deux temps.</p> <p>Une attention particulière doit être portée à la gestion des emballages, au lavage des mains au retour des courses et au lavage des aliments.</p>
<p>Hygiène</p>	<p>Pour le passage aux toilettes, comme pour les petits soins en général (poser un pansement, nettoyer une petite plaie) ;</p>

	<p>encourager l'indépendance de l'enfant et le « faire soi-même » sous le regard de l'adulte.</p> <p>Utilisation de papier pour sécher les mains et poubelles avec couvercles.</p> <p>Se laver les mains après un contact avec l'extérieur ou au retour d'une pause.</p>
Masque de protection	<p>Deux cas pour porter le masque :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le masque de protection est porté dans les TPG par les adultes lorsque la distance de 2 m ne peut être respectée, • Le masque est porté par le collaborateur qui doit se charger de l'isolement d'un enfant ayant des symptômes du Covid 19 en attendant l'arrivée des parents. <p>Au quotidien, ce n'est que lorsque la distance de 2 mètres est impossible à maintenir que le port du masque est indiqué.</p> <p>La distance interpersonnelle protège mieux que le masque.</p>
Collaborateurs vulnérables	<p>Les personnes dites vulnérables ne peuvent s'occuper des enfants afin d'éviter des éventuels contacts avec des personnes asymptomatiques.</p> <p>Il leur est donc demandé de rester chez eux.</p>
Communication	<p>Toute adaptation ou modification du plan de protection doit être communiquée aux familles, aux collaborateurs et dans un langage adapté, aux enfants.</p>

Toutes les autres mesures du plan de protection initial non abordées ici restent d'actualité.